

## Le 15 mars 2012 – Santé environnementale : mobilisation des pouvoirs publics sur la réduction des impacts de l'environnement et des pollutions sur la santé

L'État en région, l'Agence régionale de santé et le Conseil régional Nord - Pas de Calais, présentent le projet régional santé environnement 2 (PRSE2) 2011-2014, véritable levier d'action environnementale pour la santé.

Réalisés en concertation avec les acteurs locaux en santé et en environnement, les travaux du PRSE 2 ont été traduits en **6 axes prioritaires** :

- 1- les points noirs environnementaux,
- 2- l'habitat,
- 3- la qualité de l'air,
- 4- la qualité de l'alimentation,
- 5- les expositions domestiques,
- 6- les connaissances.

**16 actions** ont été élaborées :

- 1- prévenir les risques auditifs,
- 2- réduire les nuisances sonores,
- 3- isoler sans confiner,
- 4- mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air,
- 5- prévenir les pollutions à l'intérieur des établissements recevant du public,
- 6- lutter contre l'habitat indigne,
- 7- promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur,
- 8- « la ville durable pour tous »,
- 9- promouvoir une démarche développement durable dans la filière alimentation,
- 10- « le jardin », objet de promotion de la santé,
- 11- développer les circuits alimentaires de proximité,
- 12- reconquérir les terrains pollués,
- 13- faciliter l'accès aux données environnementales,
- 14- gérer les risques sanitaires dans les zones prioritaires,
- 15- sensibiliser et informer en santé environnement,
- 16- améliorer les connaissances en santé environnement.

Leur mise en œuvre s'appuiera sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux.

Le deuxième plan régional santé environnement est **le volet régional du plan national santé environnement** ; **il prend en compte les spécificités régionales**. Il est le fruit d'une volonté partagée de l'État, du Conseil régional Nord – Pas de Calais, et de l'Agence régionale de santé NPDC d'œuvrer en commun sur des priorités de santé publique spécifiquement liées à l'environnement du Nord - Pas-de-Calais.

Ce PRSE 2 s'inscrit dans la dynamique du Grenelle de l'environnement et du deuxième Plan national santé environnement élaboré et adopté en juin 2009, avec deux axes forts :

- La réduction des inégalités environnementales,
- La réduction des expositions responsables des fortes pathologies.

Le PRSE1 2005-2009 a permis de réduire les émissions industrielles et toxiques de la région de 80% pour ce qui est du plomb ou encore des dioxines. Il est important de continuer ces efforts pour les habitants de la région du Nord – Pas-de-Calais.

Le PRSE 2 est accessible dans son intégralité sur les sites suivants :

[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr), [www.ars.nordpasdecalais.sante.fr](http://www.ars.nordpasdecalais.sante.fr), [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)